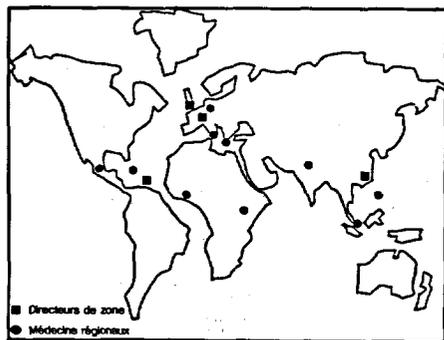


# SANTÉ ET BIEN-ÊTRE À L'ÉTRANGER

Par le Dr. Palmer



Plus de 20 médecins travaillent dans diverses missions à l'étranger. Ils sont temporairement détachés auprès du ministère des Affaires extérieures par le ministère de la Santé et du Bien-être social, auquel ils rendent compte de leurs activités. Nous estimons essentiel que les renseignements médicaux sur le personnel restent confidentiels. C'est pourquoi les médecins doivent envoyer tous les documents concernant la santé du personnel à Santé et Bien-être social, comme cela se fait pour les employés des autres ministères qui travaillent à Ottawa, au lieu de les remettre à l'employeur.

Nous avons différents services médicaux à travers le monde. Selon le type de service dont ils sont responsables, les médecins ont le titre de directeurs de zone ou de médecins régionaux. Nous avons des directeurs de zone à La Trinité, à Londres,

à Paris et à Hong Kong, et des médecins régionaux à Mexico, à la Jamaïque, à Bonn, à Rome, à Athènes, à Abidjan, à Nairobi, à New Delhi, à Singapour et à Manille.

Les médecins à l'étranger sont responsables de deux programmes distincts qui consistent l'un à veiller à la santé des fonctionnaires, l'autre à évaluer l'état de santé des candidats à l'immigration.

Le Programme de santé des fonctionnaires fédéraux est très similaire aux programmes de santé professionnelle qui existent dans les grandes compagnies. Les médecins, qui connaissent bien les conditions de vie, les problèmes et les coutumes de l'endroit, de même que les installations médicales disponibles sur place, sont à même d'aider les fonctionnaires canadiens qui travaillent à l'étranger.

Le médecin est également responsable, vis-à-vis de ses clients, de s'assurer que le calendrier des vaccinations est respecté, de superviser par exemple l'examen médical des fonctionnaires prévu à la DSE 38 et de veiller au moral des employés de la mission.

Les médecins régionaux effectuent des visites dans d'autres missions situées dans leur région. Par exemple, le médecin à Abidjan effectue des visites à Dakar, Bamako, Niamey, Ouagadougou, Accra, Lagos, Yaoundé, Kinshasa et Libreville. Les directeurs de zone envoient des médecins dans les missions situées dans leur région.

Lorsqu'il se rend dans une mission, le médecin régional a plusieurs tâches. La plus importante est d'abord de procéder à l'examen médical des employés, puis probablement de leur recommander les médecins et les hôpitaux qu'ils jugent les plus compétents, ce qui demande énormément de réflexion et d'étude.

L'évaluation médicale des candidats à l'immigration constitue une grande partie du travail du médecin régional, mais c'est là un travail spécialisé, sur lequel nous ne nous attarderons pas ici.

Ce n'est que récemment que plusieurs mini-cliniques ont été mises en place dans certains endroits où les services médicaux sont rares ou inadéquats. Ces cliniques sont toutes dotées d'un médecin ou d'une infirmière et ont pour but d'assurer plus de soins que ne le faisait auparavant le médecin régional. Les mini-cliniques ont vu le jour en 1984 et en sont encore au stade expérimental. Elles ont été créées à la demande du ministère des Affaires extérieures, par un comité mixte réunissant des membres des deux ministères concernés.

Dans le numéro de juin, nous vous avons suggéré d'envoyer tous les documents concernant votre santé à Ottawa, pour qu'ils soient versés dans votre dossier. Vous pouvez les envoyer directement à Santé et Bien-être social à Ottawa ou les remettre au médecin régional qui les fera parvenir en même temps que ses propres rapports.

## LES DSE ET LA VIE À L'ÉTRANGER

Encore une fois nous voici à l'époque de l'année où beaucoup d'entre vous êtes sur le point de partir en affectation ou en train de vous installer dans votre nouvelle mission. Vous devriez tous avoir à présent un exemplaire des Directives de 1982. En tous cas, vous ne manquez pas sur place d'experts en la matière.

En mai, nous avons envoyé à chaque mission au moins un exemplaire de la version anglaise des modifications apportées au Guide de l'employé du service extérieur. La version française a été distribuée aux employés à l'étranger au début de juillet. Des arrangements sont en cours pour la distribution du Guide et de ses modifications aux conjoints. Nous espérons que le format réduit adopté pour le guide et les modifications sera plus pratique.

Les changements faisant partie de la vie aux Affaires extérieures, vous ne serez pas étonnés d'apprendre que la Direction générale de l'administration du personnel (ABD)

a fait l'objet d'une mini-réorganisation. Ces changements et d'autres encore devraient bientôt figurer dans le répertoire téléphonique du Ministère.

### EXPANSION DE LA FAMILLE DU SERVICE EXTÉRIEUR

La famille du Service extérieur grossit sans arrêt du fait de mariages, de naissances et d'adoption. Rien de tel pour jouir encore plus du plaisir que procure la perspective d'un heureux événement que de s'y préparer avec soin.

N'oubliez pas d'aviser bien à l'avance la Section des affectations. Elle vous dira ce que vous devez faire (par exemple, en ce qui concerne l'avis de projet de mariage, les examens médicaux, etc.) et vous indiquera dans quelle mesure un changement de votre état civil ou dans la taille de votre famille peut affecter les droits et avantages que vous

accordent les Directives. La Section des affectations établira également une nouvelle confirmation d'affectation, modifiée en conséquence, qui une fois approuvée, vous autorisera à bénéficier des avantages prévus aux termes des Directives, compte tenu des nouvelles personnes à votre charge.

Une nouvelle confirmation d'affectation peut être établie à titre officieux avant l'événement. Toutefois, les dispositions des Directives ne s'appliqueront qu'à compter de la date de la naissance, de l'adoption ou du mariage validé, qui figure sur l'acte approprié.

La seule exception à ce qui précède concerne les frais prévus aux termes de la DSE 9 pour l'examen médical que doit subir un futur conjoint (et, le cas échéant, des enfants à charge) ou un enfant adopté afin de s'assurer qu'il est médicalement apte à vivre à l'étranger. En principe, il n'est pas requis d'examen médical pré-affectation pour les nouveau-nés.